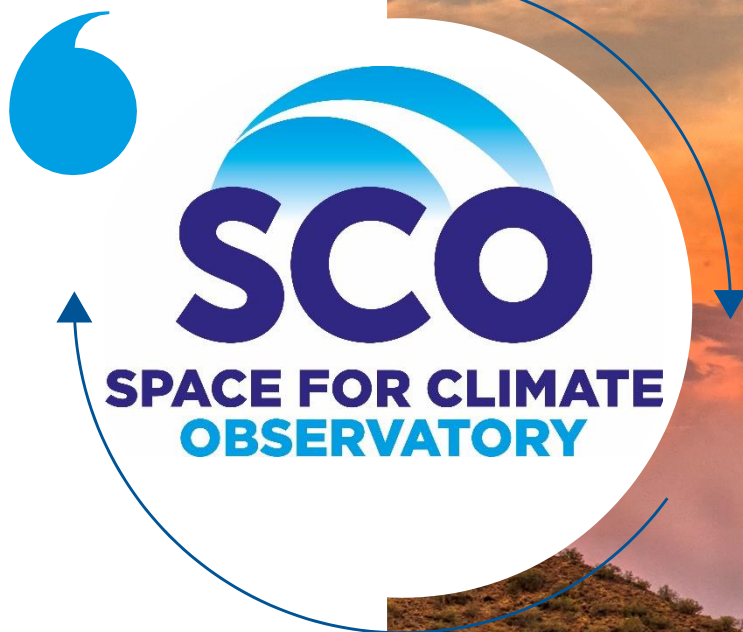


GUIDE DES PROJETS



SOMMAIRE

1 – LE LABEL SCO	1
2 – CHAMPS THÉMATIQUES ET GÉOGRAPHIQUES, ODD	1
3 – LES CRITÈRES D'UN PROJET SCO	2
4 – UN CONSORTIUM PROJET TYPE	3
5 – L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS SCO	4
6 – LES RETOURS COMMUNAUTAIRES.....	5
7 – LE PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS	6



1 – LE LABEL SCO

Obtenir le label SCO pour un projet signifie adhérer aux valeurs du SCO, et bénéficier d'une reconnaissance internationale, le label SCO décerné par le comité de labellisation SCO France valant reconnaissance par le SCO International.

Le label SCO permettra d'avoir un accès privilégié aux financements obtenus dans le cadre des accords institutionnels entre le SCO et les agences internationales ou

européennes, ainsi qu'à ceux éventuellement dédiés au SCO dans les organismes du CIO.

L'octroi du label permet un accompagnement des consortiums par les membres du SCO France : ils pourront ainsi être valorisés dans les différents événements nationaux ou internationaux, et profiter du déploiement de solutions techniques qu'ils auront mis en œuvre localement à d'autres échelles.



2 – CHAMPS THÉMATIQUES ET GÉOGRAPHIQUES, ODD

Toutes les thématiques ayant trait aux impacts du changement climatique, et répondant aux critères d'un projet SCO sont éligibles. Les projets déjà financés sont également éligibles. Il n'y a aucune restriction sur la localisation géographique des projets.

Instrument de coopération internationale, le SCO s'inscrit dans la droite ligne de l'Accord de Paris et des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Chaque projet doit donc satisfaire au moins un des dix-sept ODD.

3 – LES CRITÈRES D'UN PROJET SCO

Afin d'assurer une bonne adéquation entre les objectifs du SCO, un projet SCO doit répondre aux 6 critères suivants :

1. Choisir des cas d'étude répondant expressément aux besoins des territoires ;
2. Proposer un outil opérationnel à l'issue du projet ;
3. Faire le meilleur usage des données satellite, environnementales, climatiques et socio-économiques disponibles, à une résolution adaptée à la problématique ;
4. S'appuyer sur les infrastructures de recherche, de production, de mise à disposition de données (Data Terra, Copernicus, DIAS, Geoportail, plateformes SIG existantes...) ainsi que sur les services opérationnels (Copernicus etc.) ;
5. Permettre la duplication/l'adaptation des outils sur plusieurs territoires (passage à l'échelle) ;
6. Satisfaire aux critères de retours communautaires SCO,

Et autant que possible, aux critères suivants :

1. Fédérer un consortium de scientifiques, d'industriels et d'autorités publiques en capacité de produire de nouvelles connaissances, de générer des cœurs méthodologiques innovants et efficaces, mais également des outils pratiques d'aide à la décision ;
2. Favoriser une méthodologie fondée sur un état de l'art actualisé incluant les derniers développements de l'intelligence artificielle et les infrastructures de calculs afférents ;
3. Favoriser l'utilisation de données et d'outils open-source et tendre vers un outil final ouvert ;
4. Proposer un mode de financement des projets qui associe les collectivités pour la phase initiale du projet, et définit le périmètre de recours au secteur privé pour les développements futurs ;
5. Intégrer des travaux sur le développement du modèle économique associé ;
6. Intégrer la démarche de coopération internationale au service des pays bénéficiant de l'aide au développement.



4 – UN CONSORTIUM PROJET TYPE



Un projet SCO a vocation à rassembler plusieurs familles d'acteurs en privilégiant l'approche partenariale :

1. **La communauté scientifique**, dont les travaux de recherche alimentent des solutions concrètes basées sur l'analyse et la modélisation des données disponibles, satellite et autres sources de données ;
2. **Les autorités publiques** nationales et locales, les collectivités locales, qui ont pour mission de gérer cette adaptation au plus près des populations ;
3. **Les acteurs de l'ingénierie territoriale**, qui disposent d'une expertise technique appliquée aux territoires ;
4. **Des entreprises et des bureaux d'études** ayant les capacités de porter une réponse industrielle et opérationnelle entre scientifiques, données, et populations ;
5. Qu'il soit membre du consortium ou non, le CNES apporte son expertise spatiale.

5 – L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS SCO

Le SCO France accompagne les projets labellisés dans le cadre de la Charte Internationale.
À travers ses outils de communication, le SCO France s'engage à :

- Donner de la visibilité sur les financements internationaux dans le cadre des accords institutionnels du SCO (PNUD, C3S, Copernicus via le CNES, FPA Caroline Herschel etc.) ;
- Donner de la visibilité sur les financements français via les boosters et pôles de compétitivité (thématiques Terre, Mer, ...) ;
- Tenir à jour un agenda des grands évènements nationaux et internationaux ayant trait aux problématiques climatiques ;
- Faciliter l'accès aux données satellite (visibilité sur les portails, accords spécifiques).

Les projets labellisés sont au cœur du dispositif de communication et doivent bénéficier d'une fertilisation croisée, notamment en :

- Mettant en visibilité leur avancement et la tenue des objectifs d'opérabilité à court/moyen terme en partageant l'information auprès plus grand nombre ;
- En organisant des « Ateliers Projets » ;
- En participant à la communication du SCO dans ses instances stratégiques (réseaux d'acteurs locaux, scientifiques, réseaux d'entreprises).



6 – LES RETOURS COMMUNAUTAIRES



Les projets labellisés intègrent la communauté SCO et acceptent de contribuer à son enrichissement pour le bénéfice de tous. Ils définissent leur contribution dans leur dossier de labellisation si possible, ce point pouvant également être complété par la suite dans leurs reporting annuels, à mesure que s'affinent les modèles économiques liés aux usages des productions du projet.

Ce retour est constitué, de préférence, de l'ensemble des données, algorithmes ou diverses briques techniques susceptibles d'être réutilisées dans un autre contexte. Des exceptions à ce principe d'ouverture doivent être limitées, justifiées, et donner lieu à d'autres formes de retours communautaires : coopération internationale et renforcement des capacités par exemple, offre d'expertise, veille technologique, etc. Une discussion avec le bureau du CIO pourra venir aider les projets à élaborer les formes que pourraient prendre ces retours.

Les consortiums s'engagent à répondre avec bienveillance aux sollicitations émanant du SCO France pour contribuer à la promotion et à la valorisation du SCO, participer à des retours d'expérience ou encore apporter leur témoignage.

7 – LE PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS

Le SCO France lance un appel à projets annuel en septembre. Puis le processus de sélection se déroule en 2 étapes :

- Sur la base de la fiche projet normalisée accompagnant chaque appel, le projet est soumis au Comité de labellisation qui se réunit à la suite de la date limite de soumission communiquée. Le comité statue alors sur l'opportunité de le labelliser ou non.
- Les consortiums retenus ont ensuite deux mois pour finaliser leur proposition, répondre aux éventuels commentaires du Comité de labellisation, et s'assurer de leur conformité aux exigences de la labellisation. Au terme de ces 2 mois, si toutes les exigences requises sont acceptées, le projet est définitivement labellisé.

Vérifiant l'adéquation du projet aux critères SCO, le Comité de labellisation juge de l'environnement stratégique du projet, notamment sur les aspects suivants :

- Articulation avec d'autres projets ;
- Utilisation des infrastructures de calcul/données ;
- Implication d'utilisateurs, de gestionnaires des territoires ;
- Opportunités de financements ;
- Et de l'environnement scientifique et technique du projet :
- Présence de laboratoires scientifiques dans le consortium ;
- Existence de preuves de concept ou de premiers développements ;
- Solidité technique ;
- Niveau de TRL initial souhaité entre 5 et 6 et final entre 6 et 7 voire plus.





<https://www.spaceclimateobservatory.org/>